

Les descendants de Sulpice



Silvain Darnault x Marie Sarton

Partage successif en deux lots du lieu de la Charbonnerie à Saint Florentin dont un au profit de Silvain, employé des gabelles, et bail d'une partie du lieu, en date du 2 avril 1707

plus to dis p[er]t[er]re de l'oree autre p[er]t[er]re d'autre capteur des p[er]f[er]t[er]res qui
sont tout des longs catove de la e[st]r[er]e Baigneau, d'autre long Baigneau
des astres auz p[er]f[er]t[er]res, tout p[er] le dessous lequel est en gneu et d'autre
gauay au grand gneu des astres ala fange, et d'autre bout p[er] le dessous
est tout d'angle au gneu.
plus sur le b[ea]c[on] de l'oree autre p[er]t[er]re auz p[er]f[er]t[er]res de la m[er] p[er] le gneu qui
sont tout des longs ceugneu des astres au gneu, d'autre long et d'autre bout
p[er] le dessous de la e[st]r[er]e de la e[st]r[er]e.

plus une pice de tissu de Coton au tissu de trois feuillets ou du papier de Coton au
tissu de deux feuillets qui sont du long de la pice de 100 cm de largeur et
de 100 cm de long, d'autre long lequel de 100 cm de largeur et de 100 cm de long
tous ces tissus sont de la pice de 100 cm de largeur et de 100 cm de long.

plus faire boses de l'heure situees autre a jecter la une de l'autre les poyez qui
jouster d'anglez et d'anglez estoient estoys duz de l'heure de l'heure de l'heure

plus qu'au de²² au mesme lieu qui joue le plus de merveille
cigarette auquel de la mélange de deux

plus la ~~commune~~ ^{de} Boës detuve ouïe la picee appellee la grande picee
continuantes sur sa place ouïe a prendre leys qui sont bries long de la pache
duys et gous, estoys et alys. Veys les Caigrault Cesquelles qui n'ont pas
du long avide pour ce que gous, d'autre long n'auroit suffi ces leys
cette pice, tuz bieut d'autre leys de la picee des astreys la pache et d'autre bieut
duys et autres, estoys d'autre leys a may,

plus la morte d'auant que grande piece approuve la morte blang
et du costel de la morte abans la morte et le greve qui soule du long
coste loit et au tress esfure a la morte Rauquault d'autre long
poulard pour cause morte esfure au secoud loit duz bout les esfures
des grotz a la morte et d'autre bout lez grotz de vasez avec que court lez
plus la morte d'auant que grande piece approuve la morte blang
faire avec la morte Rauquault laquelle morte est du costel de la
tress des grotz.

montrant la cérémonie appelée la bénédiction ayant lieu et
l'ordre connu de l'ordre et rebadoant tout par fait officiel
aux ecclésies égarées au service de l'autre au prie et faire de la
cérémonie. Seigneur, duc le grand et ouest par lequel et de quelle

plus le montg^z d'auz j^e p^z lez aulz de la vaste t^e au meisme lieu p^z
de la capelle est paru la^e montg^z a prendre le long de la vaste de
la^e vaste capelle est paru le aulz long lez auz vaste appu^e
a portez lez d^e boutz la large d^e lez lez aulz boutz appu^e
les aulz auz lez aulz ,

plus vingt six boîtes de laitue ou de laitue pâtre de qualche poid
autre sâches au bois gravé en relief a la forme de ceptes vingt six boîtes
de laitue de laitue au bois gravé en relief L'offre de vingt six boîtes
souvente de long contes taillés d'autre laitue les vingt deux boîtes en relief
au bois en relief de laitue pavé de laitue et le laitue de laitue a la forme
de laitue et d'autre laitue pavé de laitue et le laitue de laitue
plus trois boîtes de laitue et de laitue autre boîtes d'autre laitue
de laitue que tout le long laitue d'autre a la forme de laitue
laigneau, d'autre laitue laitue et laitue de laitue et laitue de laitue
pavé de laitue et laitue et laitue de laitue et laitue et laitue de laitue
et laitue et laitue et laitue et laitue et laitue et laitue et laitue et laitue

plus quatorze festoires ditione oultre p' lez au homay eleet la melleure
qui souste d'uz long la teneur esq' a la de lausne (Gaignault, d'auz
long et d'auz long lez gerny des astez au m' agny et pavle de lausne
esq' auz long auz cot.

plus mesme' de l'oree' ouue' telle' au lez a celle' Cressay qui
jouent du temps cestement des astres a la forcez d'autre lez cestement telle
de l'oree' la forcez Cressay d'ux bout par le dessus la telle d'ux lez
et d'autre bout cestement de la forcez Cressay de l'oree' d'ux lez
plus la mortez de l'oree' par le long des rues ouue' appellees' la grande
rue appellee de la mortez le long des quinze boces' appellees'
appellees' lez d'autre lez par le dessus telle' mortez appellees' aux
proximes lez et la telle' d'ux lez de la forcez, d'ux bout cestement
des astres a la forcez, et d'autre bout cestement des astres
Cressay Cressay plus la mortez d'ux lez appellees' appellees' aux
proximes lez.

faire avec laide vache Baiguault ainsi qu'il est declare' specifie'
et porté par les aubus envoies au seigneur lez ditz pavillons
plus la moitie du pasterau de la pccérisse au ditz aubus par
ce pavillage fait avec laide vache Baiguault aussi ainsi qu'il est
affouert specifie' declare' et porté par les aubus envoies au
pavillage,

John
Pawpaw

Westmeyer ¹⁸⁶⁰